



Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly, tenue le 7 juillet 2008, à 20 h 2 , au centre communautaire, 945, rue de l'Église, Saint-Antoine-de-Tilly.

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION, ouverture de l'assemblée de consultation à 20 h 2.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

2008-95 ADOPTION DE L'OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est ouverte à 20 h 5.

Sont présents : Michel Cauchon, maire
Robert A. Boucher, conseiller
Diane Beaulieu Désy, conseillère
Johanne Guimond, conseillère
Paul Yvon Dumais, conseiller
Rémi Bélanger, conseiller

Est absent : Stéphane Dusablon, conseiller

Deux personnes assistent à l'assemblée.

Proposé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,
appuyé par Mme Johanne Guimond, conseillère,

il est résolu que l'assemblée régulière soit ouverte sous la présidence de M. Michel Cauchon, maire.

Adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

2. ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAL

- 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance du 7 juillet 2008
- 2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 2 juin 2008

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 3.1 Comptes à payer
- 3.2 Dépôt du certificat d'enregistrement des personnes habiles à voter
- 3.3 Souscription à la Maison de Répit
- 3.4 Remerciements aux Amis du marais

4. URBANISME

- 4.1 Demande de dérogation mineure (M. Sylvain Rousseau)
- 4.2 Adoption du Règlement 2008-533 (utilisation extérieure de l'eau d'aqueduc public)
- 4.3 Demande de certificat d'autorisation, P.I.I.A., (Mme Monique Hamel, 3914, chemin de Tilly)
- 4.4 Demande d'autorisation à la CPTAQ (M. Pierre Demers pour Solutions Demers inc.)

5. SERVICE DE SÉCURITÉ D'INCENDIE

- 5.1 Accréditation de gestionnaire de l'École nationale des pompiers du Québec
- 5.2 Motion de félicitations

6. QUESTIONS DIVERSES

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE





2. ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAL

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance du 7 juillet 2008

2008-96 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 7 JUILLET 2008

Proposé par M. Robert A. Boucher, conseiller,
appuyé par M. Rémi Bélanger, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal adopte l'ordre du jour de l'assemblée régulière du 7 juillet 2008.

Adopté à l'unanimité.

2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 2 juin 2008

2008-97 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 2 JUIN 2008

Proposé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,
appuyé par M. Robert A. Boucher, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal adopte le procès-verbal de l'assemblée régulière du 2 juin 2008.

Adopté à l'unanimité.

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3.1 Comptes à payer

2008-98 COMPTES À PAYER

Proposé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,
appuyé par M. Robert A. Boucher, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal autorise le paiement des dépenses, dont les chèques portent les numéros 10 444 à 10 510 inclusivement et les prélèvements automatiques portant les numéros 57 à 77 inclusivement, pour un montant total 88 593,84 \$ \$, et les salaires et charges sociales qui totalisent la somme de 30 884,65 \$.

La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles.

Adopté à l'unanimité.

3.2 Dépôt du certificat d'enregistrement des personnes habiles à voter

2008-99 DÉPÔT DU CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER

CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER

Je, Diane Laroche, directrice générale de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly, certifie

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter sur le Règlement 2008-532 est de 1 291;
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 140;
- ☞ que le nombre de signatures apposées est de 25.





Je déclare

- que le Règlement 2008-532 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Diane Laroche
Directrice générale

date

proposé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,
appuyé par M. Rémi Bélanger, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal accepte le dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter.

Adopté à l'unanimité.

3.3 Souscription à la Maison de répit de Lotbinière

2008-100 SOUSCRIPTION POUR LA MAISON DE RÉPIT DE LOTBINIÈRE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly désire participer financièrement au projet de construction de la Maison de répit de Lotbinière;

ATTENDU QUE ce projet vise à donner accès aux personnes handicapées en fauteuils roulants et permettre à leurs parents ou personnes aidantes d'avoir des moments de répit;

ATTENDU QU' à défaut de la construction de la Maison de répit de Lotbinière, l'argent sera remis en totalité à la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly;

pour ces motifs,

proposé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,
appuyé par Mme Johanne Guimond, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal verse la somme de 200 \$ à l'Association des personnes handicapées de Lotbinière.

La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles dans le poste 02 11000 970 « Subventions et dons ».

Adopté à l'unanimité.

3.4 Remerciements aux Amis du marais

2008-101 REMERCIEMENTS AUX AMIS DU MARAIS

Proposé par M. Rémi Bélanger, conseiller,
appuyé par M. Robert A. Boucher, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal remercie tous les bénévoles qui ont fait le nettoyage du parc, des berges et du sentier pédestre.

C'est grâce à leur engagement et leur ténacité que les gens peuvent bénéficier d'un bel environnement.

Adopté à l'unanimité.





4. URBANISME

4.1 Demande de dérogation mineure (M. Sylvain Rousseau)

2008-102 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE (M. SYLVAIN ROUSSEAU)

Résolution du conseil municipal concernant une demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 3189, route Marie-Victorin (M. Adélarde Rousseau) visant la subdivision cadastrale du lot 3 387 844 du cadastre du Québec et, par le fait même, la création d'un lot projeté avec une largeur de 44,27 mètres alors que l'article 26, alinéa 2 du Règlement de lotissement 97-368 de la Municipalité prescrit une largeur minimale de 45,72 mètres pour un lot non desservi par l'aqueduc et par l'égout sanitaire. Cette demande de dérogation mineure est transmise à la Municipalité par M. Sylvain Rousseau pour l'obtention d'un permis de lotissement. Demande de dérogation mineure admissible en vertu de l'article 6 du Règlement 97-370 de la Municipalité, sur les dérogations mineures.

- ATTENDU QU' une demande de dérogation mineure a été transmise à la Municipalité en date du 17 juin 2008 par M. Sylvain Rousseau;
- ATTENDU QUE la présente demande de dérogation mineure est transmise à la Municipalité pour l'obtention d'un permis de lotissement;
- ATTENDU QUE la présente demande de dérogation mineure vise la subdivision cadastrale du lot 3 387 844 du cadastre du Québec et, conséquemment, la réduction de la largeur du lot à 44,27 mètres alors que l'article 26, alinéa 2 du Règlement de lotissement 97-368 prescrit une largeur minimale de 45,72 mètres pour un lot non desservi par l'aqueduc et l'égout sanitaire;
- ATTENDU QUE l'objectif recherché de la présente demande de dérogation mineure est de désenclaver le lot 3 388 441 du cadastre du Québec afin de créer un accès à ce lot jusqu'à la route Marie-Victorin;
- ATTENDU QUE le lot 3 388 441 du cadastre du Québec doit être « désenclavée » afin qu'un permis de construction puisse être émis par la Municipalité pour la reconstruction du bâtiment principal incendié;
- ATTENDU QUE cette demande de dérogation mineure ne cause pas de préjudices sérieux aux droits des propriétés voisines;
- ATTENDU QUE l'application stricte du Règlement de lotissement 97-368 de la Municipalité constitue un préjudice sérieux au demandeur puisque son projet de reconstruction pourrait être mis en cause;
- ATTENDU QUE la présente situation est unique et particulière et ne crée pas de précédent défavorable sur le territoire de la Municipalité;
- ATTENDU les recommandations favorables du comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 17 juin 2008;
- ATTENDU QU' un avis public a été dûment publié dans le journal local le *Trait d'union* en date du 19 juin 2008;
- ATTENDU QU' aucune personne et organisme se sont manifestés pendant la période de publication de l'avis public et lors de la consultation publique du 7 juillet 2008;

pour ces motifs,

proposé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,
appuyé par Mme Johanne Guimond, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal approuve la présente demande de dérogation mineure visant la subdivision cadastrale du lot 3 387 844 du cadastre du Québec et, conséquemment, la création d'un lot projeté avec une largeur de 44,27 mètres le tout tel que soumis sur les plans de lotissement préparés par M. Laurent Beurivage, arpenteur-





géomètre, sous sa minute 17 590 en date du 16 mai 2008. Propriété de M. Adélarde Rousseau (demandeur : M. Sylvain Rousseau).

Adopté à l'unanimité.

4.2 Adoption du Règlement 2008-533 (utilisation extérieure de l'eau d'aqueduc public)

**2008-103 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2008-533
(utilisation extérieure de l'eau provenant d'aqueduc public))**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2000-428, RELATIF À L'UTILISATION
EXTÉRIÈRE DE L'EAU PROVENANT D'AQUEDUC PUBLIC**

- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly est soucieuse de l'eau potable comme richesse naturelle et collective;
- ATTENDU QUE le conseil municipal considère qu'il y a lieu de régir l'utilisation extérieure de l'eau provenant de l'aqueduc public de façon à ce que l'eau ne soit pas dépensée inutilement, mais plutôt efficacement;
- ATTENDU QUE l'intervention de la Municipalité, par règlement, est nécessaire quant à son utilisation, plus particulièrement pendant la saison estivale;
- ATTENDU QU' un avis de motion a régulièrement été donné, avec dispense de lecture, lors de l'assemblée régulière du conseil municipal du 2 juin 2008, par M. Stéphane Dusablon, conseiller;

pour ces motifs,

Résolution 2008-103

proposé par M. Rémi Bélanger, conseiller,
appuyé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal ordonne et statue ce qui suit :

ARTICLE 1.

L'article 2 du Règlement 2000-428, relatif à l'utilisation extérieure de l'eau provenant d'aqueduc public est modifié par l'ajout de l'alinéa c) pour être finalement cité comme suit :

L'utilisation de l'eau en provenance de l'aqueduc municipal aux fins d'arrosage de pelouses, jardins, fleurs, arbres, arbustes et autres végétaux est défendue durant la période du 1^{er} mai au 1^{er} septembre de chaque année, à l'exception des périodes suivantes :

entre 19 h et 22 h, les jours suivants :

- a) pour les occupants d'habitations dont le numéro civique est un nombre pair : les lundis, mercredis et samedis;
- b) pour les occupants d'habitations dont le numéro civique est un nombre impair : les mardis, jeudis et dimanche;





c) Malgré les alinéa a) et b), l'utilisation de l'eau en provenance de l'aqueduc municipal aux fins d'arrosage de pelouses, jardins, fleurs, arbres, arbustes et autres végétaux est autorisé entre 4 h et 8 h tous les matins, et ce, peu importe le numéro civique de l'immeuble.

ARTICLE 2.

Le présent règlement est adopté conformément à la Loi.

Michel Cauchon
Maire

Diane Laroche
Directrice générale

Adopté à l'unanimité.

4.3 Demande de certificat d'autorisation, P.I.I.A. (Mme Monique Hamel, 3914, chemin de Tilly)

2008-104 DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION, P.I.I.A. (Mme Monique Hamel, 3914, chemin de Tilly)

Demande de certificat d'autorisation au 3914, chemin de Tilly et portant le numéro de lot 3 631 677 du cadastre du Québec visant l'installation d'une enseigne autonome en bois sur support autoportant, dans la cour avant du terrain. Demande de certificat d'autorisation assujettie à la section IX du Règlement 98-383, sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant l'affichage dans un arrondissement patrimonial. Demande de certificat d'autorisation transmise par M. Mathieu Blais pour la propriétaire, Mme Monique Hamel.

ATTENDU QU' une demande de certificat d'autorisation a été transmise à la Municipalité en date du 3 juin 2008 visant l'implantation d'une enseigne autonome en bois avec support autoportant en bois dans la cour avant du terrain sis au 3914, chemin de Tilly;

ATTENDU QUE cette demande de permis de construction est assujettie aux dispositions de la section IX du Règlement 98-383, sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant l'affichage dans un arrondissement patrimonial;

ATTENDU QUE l'enseigne projetée s'intègre harmonieusement à l'environnement patrimonial du chemin de Tilly;

ATTENDU QUE les caractéristiques de l'enseigne projetée, telles que le modèle, la forme, la typographie, les couleurs et les matériaux utilisés, sont appréciables et respectueuses du caractère patrimonial du secteur;

ATTENDU QUE l'implantation projetée de l'enseigne autonome dans la cour avant du terrain est adéquate quant à la visibilité et la perception visuelle;

ATTENDU les recommandations favorables du comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 17 juin 2008;

pour ces motifs,

proposé par Mme Johanne Guimond, conseillère,
appuyé par M. Robert A. Boucher, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal autorise l'émission du certificat d'autorisation par le responsable de l'urbanisme visant l'installation d'une enseigne autonome en bois avec support autoportant, dans la cour avant de la propriété sise au 3914, chemin de Tilly, le tout tel que soumis sur les plans transmis à la Municipalité en date du 3 juin 2008 par M. Mathieu Blais. Propriété de Mme Monique Hamel.

Adopté à l'unanimité.





4.4 Demande d'autorisation à la CPTAQ (M. Pierre Demers, pour Solutions Demers inc.)

**2008-105 DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ
(M. Pierre Demers pour la construction d'une résidence sur la terre agricole de Solutions Demers inc.)**

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation de M. Pierre Demers pour utiliser, à une fin autre que l'agriculture, une superficie approximative de 5 160 m² pour la construction d'une résidence et des dépendances en incluant le chemin d'accès à partir de la route Marie-Victorin;

CONSIDÉRANT QUE cette résidence sera rattachée à l'ensemble de la terre agricole possédée par Solutions Demers inc.;

CONSIDÉRANT QUE le site de l'ancienne résidence bénéficiant de droits acquis retournera sous couverture végétale après une période d'au moins un an à partir de la nouvelle construction, faisant en sorte que les droits acquis seront éteints en vertu de l'article 102 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

CONSIDÉRANT l'importance des travaux déjà réalisés par le demandeur pour remettre en valeur cette terre agricole et ceux à venir, dont notamment l'implantation d'une bleuetière qui peut s'intégrer avantageusement aux activités agrotouristiques de la Municipalité (cueillette des produits maraîchers);

CONSIDÉRANT QUE le remplacement de l'ancienne résidence par la nouvelle construction n'aura aucun impact négatif sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole du milieu avoisinant où l'on retrouve déjà plusieurs îlots déstructurés à des fins résidentielles ou de villégiature;

CONSIDÉRANT QUE bien qu'il existe des espaces appropriés disponibles hors la zone agricole de la Municipalité pour la construction résidentielle, l'usage recherché doit nécessairement être implanté sur la terre agricole de Solutions Demers inc.

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de zonage de la Municipalité;

pour ce motifs,

proposé par Mme Johanne Guimond, conseillère,
appuyé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal appuie la présente demande et recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'y faire droit.

Adopté à l'unanimité.

5. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

5.1 Accréditation de gestionnaire de l'École nationale des pompiers du Québec

**2008-106 ACCRÉDITATION DE GESTIONNAIRE DE L'ÉCOLE NATIONALE DES
POMPIERS DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly désire contribuer au rehaussement du niveau de formation des pompiers et des officiers dans sa région.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly est déjà reconnue par l'École nationale des pompiers du Québec à titre de gestionnaire de formation pour le programme de formation des pompiers.





pour ces motifs,

proposé par M. Rémi Bélanger, conseiller,
appuyé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,

il est résolu que la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly fasse la demande d'accréditation de gestionnaire de formation à l'École nationale des pompiers du Québec pour le programme d'officier non urbain.

Adopté à l'unanimité.

5.3 Motion de Félicitations

Le conseil municipal tient à féliciter MM. Daniel Lafleur, Jean-Gabriel Rousseau et Olivier Jobin du Service de sécurité de protection contre les incendies de Saint-Antoine-de-Tilly pour l'obtention de leur diplôme de l'Institut de protection contre les incendies du Québec.

Félicitations!

6. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question n'est soulevée.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée aux membres du conseil municipal.

8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2008-107 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Proposé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,
appuyé par M. Rémi Bélanger, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal lève l'assemblée, il est 20 h 25.

Adopté à l'unanimité.

Michel Cauchon
Maire

Diane Laroche
Directrice générale





ANNEXE I

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

La Great-West, cie d'assurance-vie – assurance collective (juin 2008)	1 641,90 \$	10444
Postes Canada - frais de poste (Trait d'union et Express)	140,24 \$	10445
Desjardins sécurité financière - REER (mai 2008)	2 859,71 \$	10446
Laforest Nova Aqua inc.:		
Rés.: 2007-150 - recherche en eau - 1 795.29 \$		
Rés.: 2007-151 - Phase 1 – caract. de l'eau ruisseau Beudet - 2 070.23 \$		
Rés.: 2007-150 - recherche en eau - 542.60 \$		
Rés.: 2007-151 - Phase 1 - caract. de l'eau ruisseau Beudet - 898.03 \$	5 306,15 \$	10447
Ressources naturelles et Faune - avis de mutation Ministre des Finances	24,00 \$	10448
- déclaration d'exercice d'un droit (CPTAQ)	62,00 \$	10449
Petite caisse - frais de poste	300,00 \$	10450
La Great-West, cie d'assurance-vie - assurance collective (juillet 2008)	1 129,81 \$	10451

PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES

Telus mobilité - cellulaires	331,35 \$	pr 57
Pagenet - téléavertisseurs (service incendie)	283,27 \$	pr 58
Telus mobilité - cellulaire (Gaétan Baron)	44,82 \$	pr 59
Hydro Québec - mairie et bureau de poste	483,61 \$	pr 60
Hydro Québec - calvaire	28,29 \$	pr 61
Hydro Québec - tennis	30,85 \$	pr 62
Hydro Québec - éclairage public	709,66 \$	pr 63
Hydro Québec - poste de pompage	137,03 \$	pr 64
Hydro Québec - station de pompage	294,06 \$	pr 65
Hydro Québec - dégrilleur	126,21 \$	pr 66
Hydro Québec - caserne et garage municipal	731,53 \$	pr 67
Hydro Québec - pompe/égout	86,29 \$	pr 68
Hydro Québec - quai	61,24 \$	pr 69
Hydro Québec - pont	29,53 \$	pr 70
Hydro Québec - centre communautaire	600,54 \$	pr 71
Hydro Québec - puits	631,25 \$	pr 72
Hydro Québec - puits/pompes	513,14 \$	pr 73
Visa Desjardins -		
<i>Réparation (haies- M. Houle au 887 du Fleuve), haies (côté caserne), coupe-boulon (service incendie), poudre d'os.. (parc municipal)</i>	844,70 \$	pr 74
Banque Laurentienne - Visa - essence (voirie et service incendie)	737,96 \$	pr 75
Telus - mairie, centre communautaire, installation (kiosque touristique)	1 001,16 \$	pr 76
Hydro Québec - réservoir	1 567,15 \$	pr 77





COMPTES DE JUIN 2008

Acc. à incendies de Québec - inspection visuelle, air packs rechargés	264,68 \$	10452
Acklands - Grainger - piles, compresses froides (service incendie)	91,77 \$	10453
Aréo-Feu - casques et lampe de poche (service incendie)	1 490,80 \$	10454
Ass. des plus beaux villages du Québec - cotisation pour l'année 2008	500,00 \$	10455
Baron, Gaétan - frais de déplacement	210,53 \$	10456
Beudet, Patrice - rés.: 2007-39 - entretien des terrains municipaux	1 546,21 \$	10457
Bergeron, Jean - entretien bureau de poste (juillet 2008)	185,00 \$	10458
Bernier, Gilles - entretien centre communautaire (juillet 2008)	541,80 \$	10459

Excavation St-Antoine 1985 inc.:

Terre tamisée pour terrain de soccer - 152.38 \$

Pelle-transport - terre (caserne) - 189.07 \$

Remplacer ponceau (chemin des Plaines Pageau-Labrecque) - 1 473.02 \$

Préparer coupes pour asphaltage (racc. M. Hamel-R. Daigle..) - 917.11 \$

Asphaltage (racc. M. Hamel-R.Daigle, rapiécage) - 550.27 \$

Camion ponceau ch. des Plaines- asphalte ch. des Plaines, Samuel-Rousseau.

Côte des Phares - 550.27 \$

Pépine (remplacer boîte de service - M. Gravel chemin de Tilly) - déplacer estrade soccer - 183.43 \$

Camion, pépine - étendre pierre, réparation côté chemin (des Bouleaux sud), trou (face Marc Bédard) rue Normand - enlever asphalte (caserne) - enterrer branches (bande tampon) rue Normand - 1 027.16 \$

Niveleuse (chemins de terre) - 863.49 \$ 5 906,20 \$ 10460

Biolab - division Thetford:

Rés.: 2007-165 - recherche en eau (ruisseau) - 535.03 \$

Eau potable - 369.62 \$ 904,65 \$ 10461

Boivin, Claude - remboursement facture (cadenas-arrosoir) 45,11 \$ 10462

Brunet, Paul - comité consultatif d'urbanisme (réunion 17 juin) 35,00 \$ 10463

Canon - lecture de compteur trimestre (photocopieur) 455,41 \$ 10464

Constantin, Stéphane - frais de déplacement (juillet 2008) 56,00 \$ 10465

Const. J.P. Pouliot inc. - remboursement dépôt de garantie (911 rue Normand) 200,00 \$ 10466

Const. Rénovations Omni inc. - remboursement dépôt de garantie (915 rue Normand) 200,00 \$ 10467

Cours et Jardins - terreau de plantation 154,07 \$ 10468

CSSS de Montmagny-l'Islet - vaccins contre l'hépatite A et B. 180,00 \$ 10469

Désy, Claude - comité consultatif d'urbanisme (réunion 17 juin) 35,00 \$ 10470

Document Express - papier 250,58 \$ 10471

Les Éditions juridiques FD inc. - renouvellement services mise à jour (code des municipalités - recueil des lois municipales) 171,15 \$ 10472

Ray-Car :

Pierre concassée (ponceau - chemin des Plaines, asphaltage (réserve et côte des Phares) - 266.63 \$

Enrobée bitumineux (asphaltage - Côte des Phares, des Bouleaux, Samuel- Rousseau, ch. des Plaines + raccordement R. Daigle et M. Hamel, chemin de Tilly - 2 670.40 \$ 2 937,03 \$ 10473

Épicerie St-Antoine- achats divers (mairie et Les Amis du Marais) 119,76 \$ 10474





Les Excavations Marc Rousseau inc.:

Pépine (éboulis sur la grève, côte de l'Église - 564.65 \$

Ponceau (Pageau-Labrecque – ch. des Plaines) - 1 005.71 \$

Pépine (terrain suite éboulis sur la grève) - 155.76 \$

1 726,12 \$ 10475

Excavation de Tilly inc. - camion

(éboulis grève + côte de l'Église)

311,81 \$ 10476

Formules Municipales - reliure (procès-verbaux)

150,60 \$ 10477

Garage J.P.C. Chouinard inc.:

Réparation crevaisons - 67.73 \$

Achat (saucisse, pain hot-dog - St-Jean-Baptiste) - 172.20 \$

Achat (eau, sacs poubelles, propane - nettoyage des berges) - 84.07 \$

324,00 \$ 10478

Andrée Gendreau - CCU (réunion 17 juin)

35,00 \$ 10479

Le Groupe Sports-inter plus - filet (terrain de balles)

1 629,92 \$ 10480

Guay, Marc - fabriquer clés (mairie)

45,00 \$ 10481

Hamel, Hélène - révision des textes

(procès-verbaux, Trait d'union)

367,50 \$ 10482

Inspection Robert Wright - inspection pré achat d'un bâtiment sis au 955 rue de l'Église (Caisse populaire)

790,13 \$ 10483

Jobin, Philippe - frais de déplacement (juillet 2008)

50,00 \$ 10484

Lafleur, Pierre-Yves - entretien de site internet - publicité

100,00 \$ 10485

Lafleur, Denise - entretien bibliothèque et mairie

445,50 \$ 10486

Laroche, Diane - frais de déplacement (juillet 2008)

56,00 \$ 10487

LCS - recherche de fuite sur réseau

(M. Gravel au 4065 chemin de Tilly)

282,19 \$ 10488

Leclerc, Martin - remboursement suite à un changement d'usage (1 logement)

1 012,51 \$ 10489

Lemay, Régis - comité consultatif d'urbanisme (réunion 17 juin)

35,00 \$ 10490

Buro Plus - ampoule, enveloppe, cartouche d'encre, stylos

136,26 \$ 10491

Location d'outils Simplex - location pompe à eau

114,49 \$ 10492

Location LPL - location rouleau à asphalte

338,63 \$ 10493

MRC de Lotbinière:

Quote-part (administration générale) - 14 279 \$

Quote-part (enfouissement sanitaire) - 4 513 \$

Quote-part (cour municipale) - 743 \$

Quote-part (PGMR) - 599.95 \$

Quote-part (Culture et Patrimoine) - 938.20 \$

Quote-part (évaluation foncière) - 4 196.83 \$

Quote-part (Sécurité-incendie) - 383 \$

Composteurs domestiques - 210 \$

25 862,98 \$ 10494

Municipalité Saint-Apollinaire - examen pompier 1 (Simon Auclair)

75,00 \$ 10495

Normand Côté entrepreneur électricien:

Remplacer éclairage extérieur (caserne) - 468.62 \$

Installer fluorescent entrée comptoir (bureau de poste) - 267.43 \$

Changer lumière extérieure, prises de courant et interrupteur (centre communautaire) - vérifier plinthe chauffage bibliothèque - 606.09 \$

Installer interrupteurs (mairie et bureau de poste) - 192.29 \$

Vérifier trouble chauffage à la bibliothèque - 186.22 \$

Réparation éclairage terrain de balle - 1 827.95 \$

3 548,60 \$ 10496

Novicom - radio portatif (service incendie)

548,57 \$ 10497

Poly-Énergie inc. - honoraires de gestion et d'entretien pour le réseau d'éclairage public

362,50 \$ 10498

Quincaillerie 2000 inc.

38,72 \$ 10499





- pièces camions incendie (protecteur, attaches)		
Quincaillerie Maurice Hamel & Fils inc. - paillis de cèdre, tube à forme, ciment, corde, pelle, fluorescent, engrais à fleurs, maille rapide, chlore, jeu raccord, scellant, racloir, tuyau ABS, bac roulant, latte, attache nylon, tables de pique-nique, crochets, pinceaux, teinture, latex, fil)	1 175,52 \$	10500
Réal Huot - boîte de service, vanne à bille (entretien système)	727,54 \$	10501
Gaudreau Environnement inc.:		
Collecte de déchets, récupération, encombrants.. - 7 082.77 \$		
Collecte de déchets (réserve) - 152.29 \$	7 235,06 \$	10502
Robert Huot soudure et réparation:		
Fabriquer équerre (filet) terrain de balle - 826.02 \$		
Fabriquer câble d'acier et attaches pour bouée de l'émissaire - 41.76 \$		
Crochets (but de soccer) - 32.73 \$		
Fabriquer pièce pour joint étanche pompe à eau - 135.45 \$	1 035,96 \$	10503
Les Serres R. Bergeron inc. - jardinières	519,23 \$	10504
Les Services Jag - changer 2 pneus (citerne)	684,02 \$	10505
Signalisation Lévis - panneaux (voirie)	390,77 \$	10506
Simon, Martin - entretien caserne (juillet 2008)	100,00 \$	10507
Stelem - pièces pour borne-fontaine	588,36 \$	10508
Tekno inc. - compteur (eau)	443,84 \$	10509
VitalAire - oxygène médical	88,31 \$	10510

88 593,84 \$

Salaires et contributions de l'employeur:

Période du 27 avril au 24 mai 2008 (administration): 24 441,63 \$

Période du 1er au 31 mai 2008 (élus et service incendie): 6 443,02 \$

30 884,65 \$

REVENUS:

MRC de Lotbinière - remboursement cour municipale 216,00 \$

